



PREREQUIS/PUBLIC

- Comprendre les instructions de sécurité.
- Personnel non électricien devant réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones à risques électriques (nettoyage, menuiserie, peinture, désherbage, maçonnerie, ...).

DUREE

7 heures (1 jour)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : exposé théorique, démonstration et explication du formateur, mise en situation.
- Matériel : matériels et outillages électriques, EPI.
- Ressources : support PowerPoint, livret de formation.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Test QCM (théorie)
- Test pratique (pratique)

OBJECTIFS

- Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique.
- Exécuter en sécurité des travaux non électriques dans un environnement présentant des risques électriques.
- Être informé de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

PROGRAMME DE FORMATION

1) Module TRONC COMMUN N°1

- Distinguer les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.).
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (électrisation, électrocution, brûlure).
- Citer les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.

- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

2) Module B0 H0 H0V Exécutant

- Nommer les acteurs concernés par les travaux.
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation, interdits, zone de travail, etc.).

3) Module B0 H0 H0V Chargé de chantier

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux.
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation, interdits, zone de travail, etc.).

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO),
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres),
- Par un particulier (fonds propres/France compétences).

Délais d'accès :

- En intra (groupe de 1 à 12 pers) : dates, horaires et lieu au choix.
- En inter-entreprises : voir planning inter.

ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.

TAUX DE REUSSITE

99%

TAUX DE SATISFACTION

98%